

Investissement Canada—Loi

M. Gauthier: Pour répondre à la question, monsieur le Président, j'espère bien sûr que non. J'espère que le gouvernement finira par comprendre et profitera de cette occasion pour tamer, si c'est là le mot juste, les acquisitions d'immeubles locatifs par des capitaux étrangers. Je crois que nous avons ajouté un certain mordant à la disposition, bien qu'elle n'ait pas tout le mordant que j'aurais souhaité.

M. Epp (Provencher): Loin de là!

M. Gauthier: Loin de là, en effet. Mais ce peu de mordant ajouté au projet de loi se révélera probablement utile en temps opportun pour empêcher des étrangers de spéculer pour faire gonfler les prix des propriétés immobilières au Canada pour leurs multinationales ou leurs sociétés. Je crois que le gouvernement devrait profiter de la motion n° 24.

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, c'est un fait aujourd'hui qu'un trop grand nombre de Canadiens n'ont pas d'emploi. Créer de l'emploi est une nécessité. Nous l'avons répété à maintes reprises par le passé. Et le projet de loi C-15 vise à honorer la promesse gouvernementale à cet égard.

L'investissement étranger peut stimuler notre économie. L'Agence d'examen de l'investissement étranger ne fait que nuire à nos efforts visant à inciter des sociétés étrangères à investir au Canada. Il faut se demander pourquoi. Pourquoi pendant plus de dix ans, l'ancien gouvernement n'a-t-il pas cherché à attirer les capitaux dont nous avons besoin? L'AEIE a grandement nui à l'importation de capitaux propres. Il en est résulté une tragédie économique. Le Canada est immensément riche en terre, en matières premières, en ressources naturelles et en ressources humaines. Pourtant, il arrive parfois que nous ayons beaucoup de difficultés à trouver les capitaux pour profiter de toute cette abondance.

Le Canada a donc besoin de fonds propres. Un besoin pressant. Parce que le gouvernement précédent se méfiait de ce monstre qu'on appelait capitaux étrangers, nous avons perdu quelque 600,000 emplois. L'attitude de mon gouvernement est bien différente. Nous reconnaissons sans réserve que le Canada aura besoin de 100 milliards au cours des six prochaines années pour créer des occasions favorables qui déboucheront sur la création de nouveaux emplois. C'est un de nos grands objectifs. Le projet de loi C-15 est un des mécanismes qui nous servira pour atteindre cet objectif. Le projet à l'étude remplit une promesse électorale que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) avait faite au nom du parti conservateur, le 18 juillet 1984. Le 4 septembre dernier, les Canadiens ont parlé haut et fort en nous confiant un mandat de changement. Nous avons été élus pour procéder à des modifications importantes parce que les Canadiens en avaient assez des mêmes vieilles promesses vides faites par un vieux gouvernement fatigué. Nous avons fait campagne en promettant des changements et le projet de loi C-15 montre que nous sommes sincères et déterminés à remplir notre mandat.

● (1600)

Les députés de l'opposition ont tout essayé pour faire obstacle à ce changement. Il faut se demander pourquoi ils s'efforcent tant de nous empêcher de voter une loi qui aura des effets positifs et bénéfiques. Sans doute parce qu'ils n'ont jamais voulu tenir un engagement ou une promesse ou peut-être parce

qu'ils ignorent comment composer avec un gouvernement sincère, un gouvernement voué au changement.

Les investisseurs étrangers se sentent harcelés et rejetés par l'AEIE. La simple mention du nom de l'agence a suffi pour décourager de nombreuses sociétés qui voulaient s'implanter solidement au Canada. L'Agence était devenue un organisme trop zélé et empoisonnant qui imposait aux futurs investisseurs toutes sortes de tracasseries administratives, des délais et frustrations. Ceux-ci s'irritaient de ces formalités et pour certains l'Agence était devenue un tel obstacle qu'ils ne se donnaient même pas la peine de poser leur candidature.

En juin 1984, le ministre du Développement de la Nouvelle-Écosse a affirmé que l'Agence avait privé sa province des capitaux étrangers nécessaires pour créer de l'emploi, capitaux qui avaient largement contribué à la croissance de l'économie et de l'emploi dans la province. Il avait ajouté que les investisseurs canadiens ne pouvaient procurer à l'économie de la province l'élan que des employeurs étrangers lui avaient donné.

Un ambassadeur de l'Allemagne de l'Ouest avait dit que l'AEIE décourageait l'investissement allemand au Canada et qu'elle constituait un obstacle pour la petite entreprise qui surveillait ses dépenses et se méfiait des formalités bureaucratiques. Le ministre du Commerce de la Grande-Bretagne a déclaré que l'AEIE nuisait aux investisseurs étrangers et les indisposait et qu'il était plus facile pour une compagnie britannique d'investir à Seattle qu'à Vancouver.

Il est dégrisant de voir combien nous aurions pu progresser en matière d'emplois et de production si nous n'avions pas été victimes du nationalisme économique étroit des 20 dernières années. Nous aurions pu faire d'importantes percées sur les marchés internationaux dans le domaine de la technologie, des investissements et du commerce. Mais il ne faut plus que nous perdions de terrain.

Le projet de loi sur Investissement Canada assouplit les règlements imposés aux sociétés qui émettent des actions cotées en bourse. Les sociétés dont la majorité des actions donnant droit de vote sont détenues par des Canadiens, par des sociétés canadiennes ou par des gouvernements conformément aux règles établies seront considérées comme des sociétés canadiennes aux termes de ce projet de loi. Dans le cadre de l'AEIE, les deux tiers des actions donnant droit de vote devaient appartenir à des Canadiens pour qu'une société cotée en bourse puisse acquérir des entreprises sans l'intervention du gouvernement.

Le C-15 favorise donc la participation canadienne et l'autonomie au sein des sociétés cotées à la bourse. Il allège le fardeau que représentait l'AEIE pour le monde des affaires, tout en prévoyant des mesures qui protègent tout aussi bien, mais d'une façon plus constructive, les intérêts des Canadiens. Les investissements se traduisent par des emplois, par un choix de produits plus vaste pour les consommateurs, par un niveau de vie plus élevé et aussi par une croissance plus rapide de l'économie.

Le C-15 n'est pas seulement profitable aux députés de ce côté-ci de la Chambre. Tous les députés et leurs électeurs en retireront des avantages réels découlant des emplois qui seront créés par les investisseurs étrangers qui injecteront de nouveaux capitaux dans toutes les régions du pays.